



Monsieur le Directeur de la DNGCD,

Par ce courrier nous voudrions réagir aux prérogatives de la DG concernant le coronavirus pour la DNGCD.

Nous passerons sur les missions FRONTEx pour lesquelles la décision est claire.

En ce qui concerne le sauvetage, dans la réalité, il n'est possible qu'en mission, notamment depuis la suppression de l'obligation de résidence voulue par l'administration à une époque où elle avait peur de ne pas remplir les patrouilleurs. Ce qui nous amène directement à la directive d'effectuer quelques missions de surveillance générale à la mer. Là pour le coup la DG n'est pas limpide.

Nous voudrions tout d'abord signaler le vecteur de propagation du virus que constitue la vie à bord d'un navire. Nous ne pouvons constamment porter un masque (repas, repos allongé,...), ce fait s'ajoute à la ventilation permanente de l'intérieur du navire. De plus la suppression de l'obligation de résidence y rajoute un risque de propagation géographique.

La question est donc : **les services de surveillance maritime sont-ils nécessaires en cas de crise au même titre que les PPF, d'autant que les ports seront fermés?**

Si oui, est-ce que, pour éviter les risques sanitaires, l'équipage doit rester le même le temps du confinement?

En ce qui nous concerne, nous pensons que faire sortir les équipages puis les ramener dans leurs foyers va à l'encontre des directives et les navires devraient rester à quai.

Pour finir, nous voudrions parler des AA. L'administration nous rabâche qu'elles sont possibles uniquement les jours travaillés. Or en garde-côtes, la prévision ne comporte souvent que les missions, les plans littoraux et les séances de tir ou TPCI. Les autres ordres sont rédigés en fonction des besoins (entretiens, contacts fournisseurs, révisions de matériel, etc).

Nous proposons donc de pouvoir utiliser les AA de façon à ce que les agents ne gagnent ni ne perdent d'heures.

Les élus CGT en CHS-CT de la DNGCD.